



## **Communiqué de presse**

*Morges, le 4 septembre 2014*

# **Une subvention pour soutenir l'installation de 600 chauffe-eaux efficients**

**Sélectionnée par l'OFEN dans le cadre du programme ProKilowatt 2014, la démarche proposée par Romande Energie va permettre de subventionner, à hauteur de 20%, le remplacement de 600 boilers électriques par des chauffe-eaux pompe à chaleur. A la clé, une économie d'électricité de l'ordre de 70%.**

Depuis 2010, ProKilowatt est, sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), chargé de collecter et d'évaluer des demandes de subsides portant sur des projets d'économie d'électricité. Chaque année, des fonds sont attribués aux propositions présentant le meilleur rapport coûts-utilité et qui ne pourraient être réalisées sans soutien, faute de rentabilité directe.

Romande Energie a répondu à l'appel à projets lancé par l'OFEN dans le cadre de ProKilowatt 2014, avec une démarche destinée à encourager le remplacement de chauffe-eaux électriques par des chauffe-eaux pompe à chaleur, aussi appelés boilers PAC. En juillet dernier, l'OFEN a fait part de sa décision de soutenir ce projet et de lui allouer une enveloppe de CHF 883'000.

### **883'000 francs en faveur de l'efficience**

Ce montant doit permettre d'encourager l'installation de quelque 600 chauffe-eaux pompe à chaleur en 3 ans, sur la zone d'activité de Romande Energie et de ses partenaires (cf. note à la rédaction). Le remplacement d'un chauffe-eau électrique par un chauffe-eau pompe à chaleur permet d'économiser de l'ordre de 70% d'électricité, en prélevant la chaleur nécessaire dans l'environnement. On comprend, dès lors, que la concrétisation de la démarche proposée par Romande Energie représente une économie potentielle de 27 millions de kilowattheures d'électricité sur 15 ans (durée de vie moyenne d'un chauffe-eau).

Concrètement, ce programme de subvention démarrera le 15 septembre 2014 et prendra fin le 14 septembre 2017. Les ménages habitant sur la zone géographique concernée et aujourd'hui équipés d'un boiler électrique peuvent bénéficier d'un rabais de 20% sur l'achat d'un chauffe-eau pompe à chaleur. A noter que les appareils installés devront impérativement remplir les critères du «Certificat de qualité pour pompe à chaleur» du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP).

### **Bénéficiaire de la subvention : en pratique**

Romande Energie propose désormais des boilers pompe à chaleur à ses clients dans le cadre des prestations de sa nouvelle Unité d'affaires Services Energétiques. La subvention est néanmoins également octroyée pour les chauffe-eaux fournis par des installateurs indépendants. Romande Energie a d'ailleurs informé ces derniers des détails du programme et organise à leur attention des ateliers d'information qui auront lieu en septembre et novembre 2014.

Dans tous les cas, la demande de subvention est à adresser à Romande Energie. Une fois que cette dernière aura confirmé sa validité au regard des conditions du programme, l'installation pourra être réalisée. Celle-ci terminée, il restera à l'installateur à faire parvenir une demande de remboursement à Romande Energie pour obtenir la subvention.

---

## Notes à la rédaction

### Zone géographique concernée

Sont susceptibles de bénéficier de la subvention, les ménages aujourd'hui équipés d'un boiler électrique et habitant sur la zone d'activité de Romande Energie et de ses partenaires :

- Romande Energie (dont Bas-Valais Energie)
- SIE SA (service intercommunal de l'électricité, Renens)
- Bussigny
- Pully
- Romanel s/Lausanne
- Belmont s/Lausanne
- Paudex
- Forces motrices de l'Avançon

### Demande de subvention pour les installateurs

Les formulaires de demande de subvention et de demande de remboursement sont disponibles sous <http://www.romande-energie.ch/particuliers/maison-et-energie/boiler-pac>

### Offre de chauffe-eau pompe à chaleur de Romande Energie

Romande Energie offre un service clé en main, de l'établissement de l'offre et l'octroi de la subvention à l'installation et la garantie du matériel. Un partenaire de confiance pour garantir la meilleure qualité aux meilleures conditions.

Les explications et formulaires de contact pour obtenir une offre de remplacement d'un chauffe-eau électrique par un boiler PAC se trouvent sous <http://www.romande-energie.ch/particuliers/maison-et-energie/boiler-pac>

### Certificat de qualité pour pompe à chaleur » du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur

Plus d'informations sous : <http://www.fws.ch/chauffe-eau-pac-certifies.html>

## Contact

Karin Devalte  
Responsable de la Communication

Tél. fixe: 021 802 95 67

Mobile: 079 386 47 67

Courriel: [karin.devalte@romande-energie.ch](mailto:karin.devalte@romande-energie.ch)

### Le Groupe Romande Energie en bref

Premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie, via sa société Romande Energie Commerce, alimente en direct plus de 300'000 clients finaux répartis sur près de 300 communes des cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Genève. Ses métiers de base sont la **production**, la **distribution** et la **commercialisation** d'énergie ainsi que les **services énergétiques**.

Les priorités du Groupe : dialoguer avec ses clients pour leur proposer les prestations de haute qualité correspondant à leurs attentes; garantir un approvisionnement en énergie fiable, durable et compétitif; développer sa production propre d'électricité en investissant prioritairement dans les énergies renouvelables; promouvoir les solutions innovantes dans le domaine de l'efficacité énergétique.

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise engagée menée par Romande Energie oriente l'ensemble de ses activités.

Pour plus d'informations sur le Groupe Romande Energie, rendez-vous sur [www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)